

Bulletin d'histoire politique

Prendre au sérieux la commensalité. Réponse à quelques commentaires sur Oublier la Révolution tranquille, pour une nouvelle socialité

Gilles Paquet



Volume 8, numéro 2-3, hiver 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060222ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060222ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Paquet, G. (2000). Prendre au sérieux la commensalité. Réponse à quelques commentaires sur Oublier la Révolution tranquille, pour une nouvelle socialité. *Bulletin d'histoire politique*, 8(2-3), 362–377.
<https://doi.org/10.7202/1060222ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**Prendre au sérieux la commensalité.
Réponse à quelques commentaires sur
Oublier la Révolution tranquille,
pour une nouvelle socialité**



Gilles Paquet*
Centre d'études en gouvernance
Université d'Ottawa

La commensalité permet la *philia*, garante
sinon de l'ordre social du moins du con-
sensus nécessaire à toute vie en cité... partie
intégrante d'une réflexion sur la *politeia*.
Pauline Schmitt Pantel

Introduction

Je veux d'abord remercier l'Association québécoise d'histoire politique et ses animateurs d'avoir organisé un minicolloque pour débattre de mon livre *Oublier la Révolution tranquille — pour une nouvelle socialité* en début d'été 1999, et les collègues d'avoir accepté d'y participer et de mettre sur papier leurs réactions à mon essai. Un auteur n'est jamais autant gratifié que par une lecture attentive et critique de ses propos. À cette aune, j'ai été choyé.

Pour m'assurer que j'accorde une attention idoine aux propos de mes critiques, et que les lecteurs du *Bulletin* puissent supputer les arguments de part et d'autre, je vais d'abord résumer succinctement le sens de mon essai. Puis je vais clarifier certains points qui ont posé des problèmes à certains lecteurs, problèmes qui ne me semblent pas survivre après plus ample informé. Ensuite, je vais donner mes réactions à certains commentaires proposés par les collègues Beauchemin, Pelletier et Pineault qui soulèvent des points substantiels de désaccord. En conclusion, je suggère pourquoi ces

* Texte préparé en réponse aux commentaires sur *Oublier la Révolution tranquille* faits lors d'un minicolloque organisé par l'Association québécoise d'histoire politique en début d'été 1999 à Montréal. L'assistance de Marie Saumure a été fort utile.

commentaires ne m'ont pas amené à remettre en question mon hypothèse, mais m'ont fait comprendre la nécessité de la défendre autrement.

L'argumentation

Disons d'abord, comme je le rappelle dans l'introduction du livre, qu'*Oublier la Révolution tranquille* est un essai : la saisie d'un problème très précis que l'on tente de résoudre à partir d'une hypothèse poussée jusqu'à ses conséquences ultimes. C'est un genre littéraire qui a ses défauts et qualités. Il commande un style direct et tranchant sans permettre de s'arrêter au développement d'un appareil de preuves comme ce serait le cas dans une monographie ou un traité.

Le problème précis qui nous a interpellé est la presque unanimité des commentateurs pour consacrer la grande césure de 1960 — grande noirceur avant, modernité après — quand le dossier documentaire est beaucoup plus nuancé.

Deux questions s'en sont suivies.

D'abord, on peut se demander pourquoi il y a telle unanimité. Je l'explique en suggérant que c'était rentable de le faire tant pour les souverainisants que pour les fédéralisants : on veut dans les deux cas liquider un passé qu'on juge sinistre soit pour mieux arc-bouter des stratégies d'émancipation (les souverainisants) soit pour supporter des stratégies de réforme (les fédéralisants).

Ensuite, on peut se demander si vraiment la situation était aussi délabrée au Québec dans l'avant-1960 (État modeste, socialité riche, croissance économique rapide) et aussi glorieuse dans l'après-1960 (État omniprésent, tissu social échiffé, déclin économique relatif). La réponse est nette : peut-être pas !

Notre hypothèse centrale tourne autour de la socialité : se pourrait-il qu'un des effets non voulus et non prévus de l'action étatique musclée au Québec au temps de la Révolution tranquille (s'ajoutant à un interventionnisme fédéral important) ait été de miner l'ancienne socialité, et que le grand défi pour le Québec soit maintenant de reconstruire une nouvelle socialité adaptée aux réalités contemporaines. Pour référence, je définis la socialité comme la capacité à inventer des ciments sociaux qui fassent tenir en ensembles stables et fonctionnels individus, groupes et réseaux.

Comment explorer cette hypothèse ? En quatre étapes.

D'abord un peu d'histoire économique pour suivre l'évolution de la trame institutionnelle du Québec. De quoi montrer qu'il a existé un entrepreneurship québécois dynamique avant 1960, et que la socio-économie québécoise s'est confrontée de manière entrepreneuriale aux multiples défis qui ont barré sa route, mais aussi que le soubassement socioculturel de l'économie a changé beaucoup depuis un siècle, qu'il a subi une dérive post-

moderne (morcellement, éclatement, diffraction, déclin des solidarités). Le mouvement n'est évidemment pas attribuable exclusivement à la Révolution tranquille, mais on peut croire qu'elle a contribué de manière significative à le catalyser.

Ensuite, une radiographie de la socialité québécoise pour en montrer à gros traits la dérive et l'érosion. Nous sommes partis de certains postulats peu conventionnels (que les Québécois sont rationnels et ont des identités multiples, et que le capital communautaire est important), et nous avons montré comment la socio-économie québécoise est devenue un système où il y a cohabitation avec commutation. Voilà qui nous a amenés à explorer dans quelles directions on pourrait chercher des pistes pour comprendre comment va se bricoler la nouvelle socialité. Les débats sur le corporatisme, l'identitaire et la citoyenneté m'ont paru incontournables dans le contexte contemporain, et révélateurs sur la direction que pourrait prendre cette recherche d'une socialité bâtie sur des liens plus ténus.

De plus, pour valider le lien entre capital social et croissance économique, j'ai examiné rapidement l'époque Duplessis, le mouvement Desjardins et la période Québec Inc. pour y chercher des signes d'un processus de décapitalisation sociale dans le temps et de l'émergence d'un angle mort de la coopération et de la concertation.

Finalement, j'ai voulu bien m'assurer de prendre en compte *l'effet Ottawa* en montrant que le cadre fédéral n'avait pas aidé. J'ai souligné la propension à centraliser du gouvernement fédéral et le fait que cet *habitus* centralisateur avait eu un effet néfaste sur le Québec

Il m'a semblé que ces divers coups de sonde (tous bien partiels et tous bien limités) avalisaient la vraisemblance de notre hypothèse à savoir qu'il y avait eu érosion du capital social et communautaire, engendrée significativement, même si en partie seulement, par la Révolution tranquille, et qu'on était en train de voir émerger un ordre institutionnel nouveau qu'il serait impératif d'aider à naître.

De là notre prospection de la gouvernance dans le Québec de l'an 2000.

Cette prospection part de notre constat antérieur de dérive de l'ordre institutionnel, note certains incontournables (la trame cognitive de nos économies, la nouvelle gouvernance nécessairement plus floue, distribuée et transversale), prend acte des identités multiples des Québécois et des liens ténus entre individus dans cette société moderne, et met l'accent sur les leviers potentiels du renouveau communautaire.

Voilà qui nous amène à préciser notre pari sur la société civile. Après des périodes où l'on a misé trop exclusivement sur l'État, et puis ensuite jusqu'à très récemment trop aveuglément sur le marché, il nous a semblé qu'il fallait une approche plus équilibrée qui mise davantage sur la société

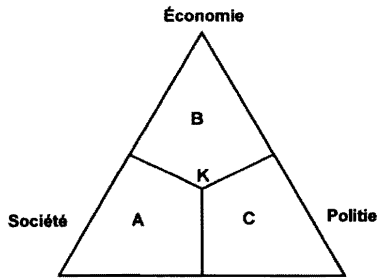


Figure 1

civile, mais sans abandonner la quote-part qui revient à l'État et au marché dans la nouvelle architecture de l'ordre social.

Comme les appareils de l'État et du marché sont bien installés déjà, j'ai mis l'accent sur le chantier dans lequel il fallait intervenir d'urgence — la société civile. L'insistance que j'ai mise à expliquer comment on doit construire une nouvelle socialité a pu laisser croire que cette stratégie se faisait contre l'État. Il importe de dire haut et fort que ce n'est pas le cas.

Clarifications importantes

Certaines clarifications s'imposent pour éliminer les malentendus. Ces clarifications portent parfois sur des concepts clés que j'ai utilisés sans peut-être prendre toutes les précautions pour éviter d'être mal compris, mais aussi parfois sur des raccourcis malheureux que suggèrent les commentateurs à la suite d'une lecture un peu rapide.

a) Le premier malentendu porte sur le concept de société civile.

Jacques Beauchemin exprime son malaise vis-à-vis de ce qu'il considère comme une séparation indue entre société civile et État, et en tire sa critique que nous avons négligé le politique ; Éric Pineault exprime un malaise différent mais ferme sur notre notion de société civile et parle de mésinterprétation de la grille d'analyse de Karl Polanyi que nous utilisons.

Ce point est fondamental et réclame des clarifications particulières et extensives. En effet, il n'est pas possible de penser la notion de société civile hors de son contexte. Et ce contexte est celui des divers processus d'intégration sociétale. Force nous est donc de revenir en arrière pour bien poser les assises sur lesquelles repose la notion de société civile.

Pour fixer les idées, j'utilise un petit graphique (figure 1) adapté de Kenneth Boulding (1970). Ce graphique synthétise l'ensemble des relations et des forces d'intégration dans une socio-économie où cohabitent l'échange marchand, la contrainte étatique et la réciprocité.

La société traditionnelle du XVIII^e siècle s'ancrait fermement dans les relations de réciprocité de la zone A qui occupait le gros de l'espace en un temps où les relations mercantiles (B) représentaient une portion relativement moins importante des forces d'intégration, et les bureaucraties d'État (C) une portion encore plus petite. Dans un tel cas, le centre de gravité K était évidemment fort différent de ce qu'il est dans notre triangle stylisé.

Le passage au capitalisme, décrit par Karl Polanyi (1944), a entraîné une expansion de la sphère B à proportion que la monnaie, la terre et le travail sont passés sous l'emprise du marché. Cette « grande transformation » va d'ailleurs se continuer dans les jeux de la grande entreprise qui s'incarnent dans un taylorisme tout aussi méprisant que le marché concurrentiel pour la confiance et la solidarité. Ces excès du marché et des bureaucraties privées vont donner lieu à des contre-mouvements : l'État va devenir conscient de son rôle de régulateur nécessaire. Voilà qui devait entraîner une expansion de la sphère C. Ce vaste mouvement, qui commence au Canada dans la seconde moitié du XIX^e siècle, va s'accroître après la Grande Dépression des années 1930, et déclencher un accroissement de la sphère étatique jusque vers la fin des années 1970. Les excès intrusifs de la bureaucratie étatique vont entraîner un retour du bâton qui va alimenter la décennie de néo-libéralisme des années 1980 (nouveau glissement vers B) — une décennie où la foi dans les mécanismes du marché fera école.

L'envahissement du triangle à tour de rôle par les mécanismes marchands et par les mécanismes étatiques va dramatiquement réduire le coefficient de confiance et de solidarité sur lequel était construite la socio-économie traditionnelle et engendrer une érosion dramatique de la socialité ancrée *principalement* dans la sphère A.

C'est cette perte de capital social — et la perte afférente du capital de confiance — qu'ont publicisées Robert Putnam (1995) et Francis Fukuyama (1995), tout en rappelant que, même si ce soubassement de socialité est un actif en soi, il est aussi un support important de la croissance économique et de l'*ethos* démocratique. En effet, la confiance est un substitut efficace à des mécanismes formels de coordination, une réponse à l'inadéquation des institutions, et elle est au cœur des réseaux d'innovation (Thuderoz, Mangematin, Harrisson, 1999). Si l'on accepte le gros des analyses de Putnam et de Fukuyama, il n'a pu s'ensuivre qu'un affaiblissement relatif de la *politie* et de l'économie pour les socio-économies qui ont vu décliner leur capital social plus rapidement que les autres.

La société civile n'est pas enkystée exclusivement dans le segment A du triangle de Boulding, elle déborde substantiellement dans B et C. C'est une réalité enracinée dans A mais qui dépend, pour son dynamisme et son

rayonnement, des rapports entre A, B et C, et qui, quand elle est anémiée, est littéralement coincée entre le marché et l'État.

C'est le flou stratégique que l'on retrouve dans les analyses de Michael Walzer (1997) pour qui la société civile est l'espace des relations sans contrainte, du réseau relationnel formé par la solidarité, mais surtout un espace pluriel qui doit compter sur des supports importants en provenance des deux autres secteurs. Benjamin Barber (1998) en arrive à la même conclusion quand il parle d'une société civile démocratique et forte qui s'alimente dans les deux autres secteurs du triangle.

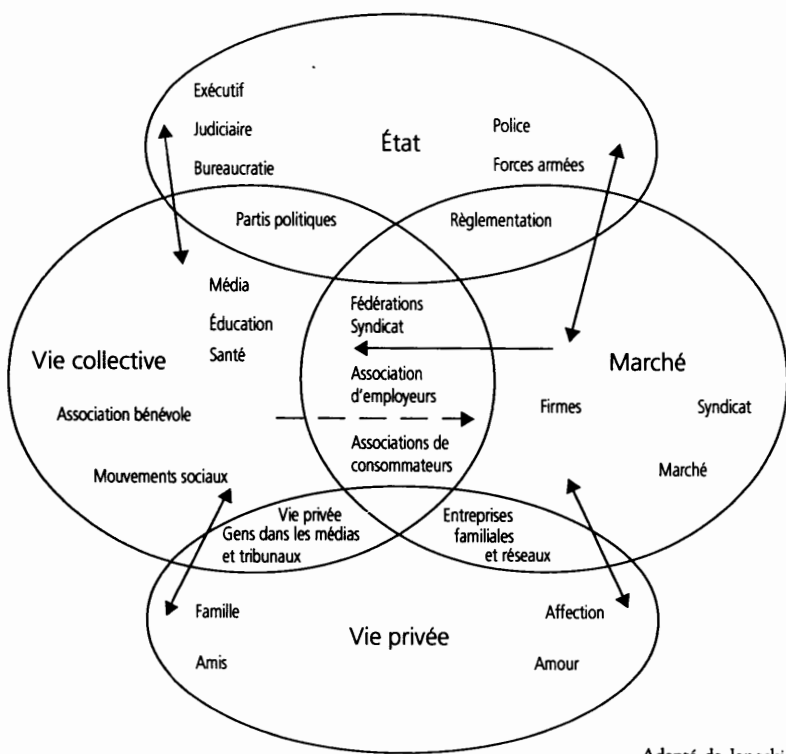
Ce caractère ambivalent de la notion de société civile fait qu'il est maladroit de vouloir la définir, comme le font certains politologues, comme l'ensemble des rapports interindividuels en dehors du cadre et de l'intervention de l'État, et de vouloir y mettre tout A et B. Cette définition est excessive à la fois par ce qu'elle inclut et par ce qu'elle exclut : elle absorbe tout ce qui n'est pas État et en cela ne fait pas assez la différence entre les rapports de marchés et les autres fondés sur les structures sociales, religieuses, culturelles, etc. ; de plus, elle élimine trop exclusivement le rapport au politique alors qu'il ne peut jamais l'être parfaitement. La société civile n'est ni réductible au secteur privé ni synonyme de la communauté au sens de *gemeinschaft*, quoiqu'en disent les libertariens et les communautariens.

Une représentation plus utile de la société civile insiste sur A, mais y ajoute la frange des corps intermédiaires entre l'individu et l'État à toutes les frontières entre A, d'une part, et B et C d'autre part. Il s'agit d'un espace qui participe donc en partie du privé mercantile et du public, mais pluriel et qui s'inscrit aux frontières des trois secteurs, transversalement.

Pour être plus clair, et bien délimiter les rapports à la personne aussi, il aurait été utile, dans notre livre, de séparer avec plus de précision une quatrième sphère — la sphère de la vie privée des individus — de celle de leur vie économique dans le monde du marché, mais aussi de la sphère étatique et de la sphère de la vie sociale ou collective. C'est une distinction qui insiste non seulement sur la sphère de la vie sociale ou collective dans les discussions sur la société civile, mais en même temps sur ses rapports, chevauchements et interactions avec les trois autres sphères.

Thomas Janoski (1998) propose une stylisation de ce type en quatre cercles : les deux premiers (sphère de la vie privée et sphère étatique) sont superposés et ne se recoupent pas, mais les deux derniers (sphère du marché et sphère de la vie sociale ou collective) recouvrent en partie les deux premiers et se chevauchent en partie l'un l'autre. Une stylisation du modèle de Janoski est présentée ci-après en figure 2.

Cette stylisation présente les sphères privée (famille, amis, etc.) et étatique (judiciaire, bureaucratie, etc.) d'une manière assez conventionnelle



Adapté de Janoski, 1998.

Figure 2

à ceci près que la vie privée est considérée comme une sphère intime. La sphère du marché est aussi assez conventionnelle (entreprises, marchés, syndicats, etc.). Quant à la sphère sociale ou collective, elle correspond aux activités collectives des individus (dans leur vie publique si l'on peut dire — famille étendue, religion, etc.) qui en partie recoupe la sphère étatique (partis politiques, etc.), la sphère du marché (association de consommateurs, association d'employeurs, etc.) et la sphère privée (la vie privée des gens exposée dans les tribunaux ou les médias). Quant à la sphère du marché, elle recoupe l'étatique (dans tout le monde de la réglementation par exemple), et la sphère privée (dans les entreprises familiales et les réseaux privés).

La notion de société civile qui en sort est assez semblable à celle que nous avons proposée : « Civil society represents a sphere of dynamic and responsive public discourse between the state, the public sphere consisting of voluntary organizations, and the market sphere concerning private firms and unions » (p. 12). La taille de ces cercles (représentant l'importance relative des divers secteurs) et leur degré de chevauchement permettent de

représenter des sociétés fort diverses dans leur conformation, et où la société civile prend une place et joue un rôle différents.

Il doit donc être clair que la nouvelle socialité en train de naître au Québec ne néglige pas le politique, mais qu'elle veut relativiser l'étatique. Il y a des lieux du politique hors de l'État, et pour moi l'État n'est pas nécessairement le reflet parfait des vœux de la société civile. En ce sens, je prends un peu de distance par rapport à Jacques Beauchemin. Par ailleurs, la société civile n'est pas ravalée au seul niveau des PMO comme le suggère Pineault, et la nouvelle socialité telle que nous la définissons se veut, comme il le suggère, rien de moins qu'« un contre-projet politique à l'étatisme ». Ceux, comme Jacques Pelletier, pour qui l'État-providence et le providentialisme sont non seulement des intouchables mais la condition nécessaire et suffisante de l'émancipation nationale trouvent évidemment inacceptable de penser même à vouloir relativiser l'étatisme.

b) Le second malentendu porte sur ce que les commentateurs ont détecté comme un économisme débilisant dans mes propos.

Déformation professionnelle aidant, il se peut que ma perspective ait un penchant économique. Cependant, il n'est pas raisonnable d'utiliser cet argument à la manière du fermier qui, voulant tuer son chien, affirme simplement qu'il a la rage. Il n'y a pas de raisons d'occulter l'ensemble des organisations et institutions économiques qui supportent la production de biens et services et le bien-être des citoyens dans une socio-économie. L'important est de ne pas négliger les autres objectifs de la vie collective.

Jamais je n'aurais cru cependant donner l'impression que les rapports entre économie, politique et société puissent être autre chose que de la co-évolution. Je m'en suis expliqué d'ailleurs amplement ailleurs (Paquet, 1997, 1999 ; Laurent et Paquet, 1998). Si j'ai souligné les effets néfastes d'une socialité anémiée sur la croissance économique, ce n'est pas en vue de suggérer que la politique et la société devraient être arrimées aux impératifs du marché. Mon propos est plutôt proche de ceux de Ralf Dahrendorf (1995) qui a souligné à la fois les relations d'équivalence (*trade-offs*) entre les objectifs ancrés dans ces trois terroirs et la nécessité de maintenir un certain équilibre toujours précaire et dangereux entre ces familles d'objectifs.

Il ne faut pas conclure que chaque fois qu'on réclame moins d'État, on veut brader l'État ou simplement qu'on propose un ajustement aveugle aux forces du marché. Il me semble avoir dit clairement que les excès de l'étatisme dans l'avant et du néo-libéralisme dans un passé plus récent avaient été également destructeurs.

De la même façon, il est peu éclairant de caricaturer les choix dans ce domaine de telle manière que les seules grandes options apparaissent comme exclusivement un choix entre un individualisme néo-libéral, jugé détestable

par définition, et un étatismisme porteur de justice sociale, glorifié par définition. Il s'agit là d'une caricature qui crée un faux carcan et de faux choix.

À Jacques Beauchemin et Éric Pineault, je dis donc que mon économisme est moins radical qu'ils croient le lire entre les lignes de mon livre. Quant à Jacques Pelletier, j'ai bien peur qu'aucun argument raisonné ne pourra le convaincre du caractère véniel de mon péché d'économisme.

c) Le troisième malentendu porte sur ma supposée défense du duplessisme et mon supposé refus de voir certains acquis importants attribuables à la Révolution tranquille.

Disons clairement qu'il n'est pas question de défendre de quelque manière que ce soit les abus du duplessisme non plus que d'affirmer que le vaste mouvement d'action étatique entourant la Révolution tranquille n'a eu que des effets néfastes. Jacques Pelletier ne voit pour sa part que les « horreurs » du duplessisme et les « réalisations » de la Révolution tranquille. Ce faisant, il fait l'économie de toute pensée critique : tout dans l'avant est voué aux gémonies, tout dans l'après est glorifié sans discrimination (y compris la Société générale de financement).

Pour notre part, nous voyons les choses un peu moins en noir et blanc : nous croyons qu'un regard un tant soit peu ouvert sur la période duplessiste force l'observateur à mettre beaucoup de dièses à la vision qu'en a colportée l'intelligentsia du Québec des années 1960 et 1970, et à mettre beaucoup de bémols à ce qu'on continue de colporter sur « la véritable nature » de la Révolution tranquille. J'ai dit clairement qu'il n'était pas question d'occulter les côtés sombres et sordides, les excès, les abus et les scandales de l'ère Duplessis (Paquet, 1999 : 12) et que la révolution dans l'éducation, par exemple, a fait faire au Québec un grand bond en avant (p. 36). Mais quand seul compte l'émancipation nationale, et quand l'étatismisme est considéré comme un viatique, on en arrive à gommer ces constatations qui sont pourtant clairement dans notre texte.

Je croyais avoir dit assez clairement que je ne comptais pas remplacer un manichéisme par sa réciproque : remplacer un noircissement de l'avant et une glorification de l'après par leur contraire. Mais il est évident que je n'ai pas complètement réussi à éviter l'équivoque. Jacques Beauchemin m'en fait grief en m'invitant à lire avec plus de soin ses travaux (avec Gilles Bourque et Jules Duchastel) pour éviter de leur faire dire plus qu'ils ne disent. Je croyais avoir été fort prudent, mais, s'il y a eu maldonne, je dois m'en excuser. Par ailleurs, Jacques Pelletier m'accuse d'avaliser « sans avoir besoin de trop le trafiquer » le message de Beauchemin *et al.* Voilà qui me force à me demander si je devrais vraiment m'excuser ?

Désaccords et nouvelles avenues

Il demeure que, toutes clarifications faites, un certain nombre de désaccords restent sur lesquels il me semble important de revenir, et que certaines suggestions contenues dans les commentaires méritent qu'on s'y arrête un moment.

a) Jacques Beauchemin et Éric Pineault reconnaissent tous deux l'importance de reconstruire une socialité mieux adaptée au contexte nouveau, mais tous deux gardent un certain attachement au providentialisme. Dans le cas de Jacques Pelletier, cet attachement au providentialisme est caractériel. Voilà qui les amène tous trois, encore qu'à des degrés significativement différents, à exprimer un malaise par rapport à la logique dominante qui semblerait, selon moi, être en train de s'installer — celle du ciment social minimal, des inégalités inacceptables qu'il faudrait négocier.

Il leur apparaît que mon contre-projet politique est trop « minimaliste » (Beauchemin), trop proche — dans la variante néo-conservatrice et anglo-saxonne que j'en donne — du néo-libéralisme (Pineault) et qu'il menace « les possibilités réelles d'émancipation » des Québécois (Pelletier).

Voilà qui, sans invalider mon projet, écrira Éric Pineault « relativise sa nécessité et sa plausibilité ».

Pour les deux premiers commentateurs, une version moins sèche et davantage proche du « providentialisme » semble préférable sinon nécessaire. Pour le troisième, tout questionnement du providentialisme est un effort de dilapidation de l'héritage par des gens qui cherchent seulement à « assurer leur domination de groupe et de classe ». Or il me semble que, malgré les vœux des commentateurs, la trame nouvelle du tissu social, marquée par la spectralité, la modularité, l'érosion de la vieille solidarité ainsi que l'effilochage de l'État-nation qui était le support de l'État-providence, semble justement remettre en question la plausibilité du providentialisme à la fois fiscalement et politiquement.

Ces deux commentateurs acceptent le constat qu'une société mondialisée est une société à hauts risques et que donc il y a insécurité accrue des citoyens. De ce constat ne suit pas nécessairement cependant que la redistribution doit être au centre de la stratégie de production de sécurité. La réponse institutionnelle à l'insécurité n'est pas la redistribution mais l'assurance : la redistribution compense les perdants et égalise les revenus, l'assurance protège les individus contre la variabilité de leur revenu.

Or mes commentateurs ne sont pas prêts à changer de paradigme et à chercher vraiment des moyens de combattre l'insécurité par des régimes d'assurance qui, réduisant les coûts de l'insécurité, vont encourager la prise de risque responsable qui est essentielle dans une société moderne dont les progrès sont construits sur l'innovation et le changement. Or la redis-

tribution peut fort bien fournir un filet de sécurité et réduire les inégalités sans encourager la prise de risque responsable (Mandel, 1996).

Jacques Pelletier, pour sa part, semble refuser de prendre en compte la réalité nouvelle d'une société mosaïque avec sa socialité bien davantage « tissée d'indifférences, d'insularités et d'égoïsmes » que celle du passé (Guillaume, 1999 : 29) et de voir qu'il faut construire une socialité raisonnablement forte sur la base de liens beaucoup plus ténus (Paquet, 1999). Il ne sent donc même pas le besoin de considérer que d'autres institutions, comme l'assurance, pourraient être mieux adaptées que la redistribution aux défis de la société moderne.

Soyons clair. Ce pari sur des institutions nouvelles de nature assurancielles ne veut pas dire qu'il n'y a pas place pour la redistribution. Il faut comprendre seulement que celle-ci va devoir se faire plus modeste : il est probable qu'on ne va plus bénéficier de redistribution égalitariste comme un droit dans la société spectrale en train de se créer, mais seulement d'une redistribution qui va vouloir corriger les inégalités inacceptables (Paquet, 1994). Pour combattre l'insécurité, il faudra inventer des instruments capables de nous protéger contre les mauvaises éventualités et non pas contre des états indésirables.

Or il est symptomatique que tant à Ottawa qu'à Québec, la redistribution reste le moyen privilégié. C'est surtout parce que l'impératif de redistribution commande aussi la centralisation : il faut apporter la cagnotte au centre si l'on veut la redistribuer vastement. Providentialisme, étatismes et centralisation vont donc de pair.

Peut-on inventer une logique dominante plus « généreuse » que celle que j'anticipe ? Peut-être. Mais cet ordre nouveau, construit sur des liens sociaux aussi ténus que ceux que j'observe, ne pourra pas, me semble-t-il, s'établir sans l'avènement d'une société civile beaucoup plus dynamique que celle qui est en place pour le moment.

b) Or le malaise par rapport au communautarisme et même par rapport au besoin de reconstruction d'un capital de confiance, de solidarité et de responsabilité est profond chez mes commentateurs. Les plus généreux me taxent d'idéalisme et d'un certain enthousiasme pour une sorte de néo-conservatisme à l'américaine ; les moins généreux parlent de naïveté dangereuse et même de trahison.

Le cœur de ces critiques est double.

D'une part, il y a le refus de se dégager du providentialisme et de l'étatisme qui demeurent perçus comme des points d'ancrage associés à un certain progressisme. Ce refus se traduit par une triple hésitation que les commentateurs n'ont pas vraiment explicitée mais à laquelle ils ont fait écho — devant le peu de fiabilité de l'engagement civique, la possibilité que

la communauté puisse aussi être dévoreuse et destructrice, et la fausse impression qu'une société civile vibrante ne peut découler que d'une bonne entente généralisée. D'autre part, il y a en général reconnaissance, obliquement, par de nombreux commentateurs que, dans le cas du Québec, on ne peut peut-être pas se fier tellement au tonus de la société civile quand les enjeux sont sérieux.

Éric Pineault a une position un peu différente des autres commentateurs : il a des doutes quant à la capacité de la société civile à prendre en charge un rôle beaucoup plus important dans la gouvernance, mais ce n'est pas parce que le capital social manque au Québec. Il objecterait plutôt que le capital social au Québec est plus robuste que je ne le pressens. Dans son cas, son malaise par rapport à la société civile vient du fait qu'il lui semble que seul l'étatisme peut fournir les garanties qui lui semblent nécessaires.

Sur le premier front, il me semble que l'incompréhension est grande. L'engagement civique constitue un envahissement de l'espace public par des individus qui ne sont pas des saints, mais qui ne considèrent pas la sphère de la vie publique non plus comme un simple champ de bataille où ils continuent à poursuivre leurs intérêts privés (Putnam, 1993 : 88). Ils s'engagent dans des activités qui les satisfont en tant que telles (Portes, 1998) et le font dans un esprit de confiance et de solidarité (dont les conflits ne sont pas exclus), et, ce faisant, ils créent un capital social — les ressources morales nécessaires qui ont d'importants effets externes et vont rendre cet engagement de plus en plus facile. Les réseaux d'engagement civique construisent en effet sur un capital de socialité qui s'accroît à proportion qu'on l'utilise et qui se détériore à proportion qu'on l'utilise moins (Hirschman, 1985). On a donc une sorte de boucle de rétroaction extrêmement importante entre l'engagement civique et le capital social, entre l'engagement civique et la robustesse de la société civile.

Mais on est loin d'être clair à la fois pour ce qui est des sources du capital social et du processus de production des relations de confiance. Pour certains, il s'agit simplement d'une cercle vertueux de réciprocité cumulative ; pour d'autres, la notion de capital social réfère à une variété de ligatures sociales qui ont des origines beaucoup plus diverses. Ce qui fait qu'on ne doit pas être amené à idéaliser les « communautés ». Celles-ci peuvent engendrer l'exclusion, tout autant qu'être une source de capital social.

Le capital social et la confiance peuvent avoir leur origine dans le travail de construction de la solidarité des entrepreneurs civiques, comme je le souligne dans mon essai, mais le conflit peut aussi engendrer la solidarité. C'est la thèse Gauchet-Dubiel présentée par Albert Hirschman (Hirschman, 1995). Hirschman suggère que, dans une société pluraliste, il est fort

possible que les conflits puissent créer la solidarité, tout au moins s'il s'agit de conflits de type à propos de plus ou de moins (*more or less*) qui ouvrent sur un éventail de solutions mitoyennes possibles. C'est tout à fait différent dans les cas de conflits du type qui se définissent en termes de oui ou non (*either-or*) qui eux engendrent l'anomie. Dans le premier cas, c'est au fil de la résolution de ces conflits que la société apprend à gérer les différences et que se crée une capacité à les gérer qui devient facteur de cohésion. C'est exactement l'argumentation de Hall et Lindholm (1999).

Sur le second front, Éric Pineault pose deux problèmes importants quand il soulève certaines questions à propos du religieux et des différences entre l'Église au Québec et dans le reste de l'Amérique anglo-saxonne, et quand il note au passage des signes d'accroissement de l'associationnisme au Québec dans le passé récent. Il le fait à l'occasion de son questionnement de notre utilisation du concept de « société civile » (où il nous semble que sa critique du concept porte à faux), mais ses observations sur les différences entre le monde catholique et protestant et sur une renaissance du monde associatif sont importantes. Ce sont deux questions sur lesquelles des travaux supplémentaires vont être nécessaires avant qu'on puisse statuer définitivement.

Je reste sceptique cependant sur ces deux points. D'abord, je n'ai jamais pour ma part considéré la paroisse comme une cellule d'une organisation bureaucratique et centralisée. Elle est plutôt, dans la période des années 1950 qui nous intéresse, le reste vivant d'une structure symbolique qui a depuis longtemps perdu son vrai pouvoir structurel. La mise en scène des chouchoutages des gouvernants et des ecclésiastiques cache mal que déjà la structure est faiblarde. Donc il me semble que le contraste que Pineault propose entre la religion ici et ailleurs en Amérique est trop poussé et un peu artificiel. Mais cela demeure un problème à creuser. Ensuite, ainsi que je le notais dans mon essai (p. 137), à la suite d'Andrée Fortin, la croissance du nombre d'associations ne signifie pas nécessairement qu'il y a « mobilisation communautaire ». Il peut s'agir d'un individualisme de groupe. On peut donc assister à une érosion du capital social en même temps que le nombre d'associations augmente. Mais ce n'est pas nécessairement le cas. Il faudra donc raffiner l'appareil statistique avant de pouvoir conclure.

c) Un dernier point sur lequel il y a accrochage est celui de la langue de travail. Alors que Jacques Beauchemin se contente de formuler prudemment ses doutes, les deux autres commentateurs sentent le besoin, à des degrés divers, de tomber dans un certain type de persiflage. Dans le cas de Pineault, c'est une chiquenaude symbolique après coup ; dans le cas de Pelletier, c'est du vilipendage.

Pour Pineault, le coup de griffe à la fin d'un texte qui avait évité jusque-là la rhétorique abusive détonne : le dernier paragraphe de son texte est une sorte de dénonciation idéologique de notre projet comme « tellement dans l'air du temps qu'on se demande pourquoi l'auteur nous impose un long détour analytique dont les résultats sont plutôt maigres... curieux mélange de philosophie politique, d'histoire économique et de *buzzwords* des sciences de la gestion ». Et de terminer sur une excommunication.

Il est difficile de comprendre pourquoi ce genre de dénonciation était nécessaire après une analyse qui avait révélé un certain esprit de finesse. Cela n'est pas sans ressembler à certaines invectives qu'on retrouvait à la fin de certains textes dans les années 1970 — question de prouver à la chapelle son orthodoxie.

Pour Pelletier, c'est au niveau du défolement. Pour ce commentateur, il ne suffit pas d'être en désaccord sur le fond, il faut aussi dénoncer la forme. Selon lui, je souffre de bien des vices de forme : « capacité d'euphémisation », « langage fleuri pétri par le Kitsch », « virtuose de la litote ». Je me suis senti transporté aux belles années de l'intégrisme de gauche — citation de Georges Marchais à la clé. Mais je me suis senti moins seul puisque Bourque et cie semblent aussi justiciables de la même prose dénonciatrice. C'est la pensée manichéenne — progressistes versus conservateurs. Ce qui semble avoir été chez Pineault un lapsus devient chez Pelletier un genre.

Conclusion

J'ai pris un premier temps pour présenter mon argumentaire, un deuxième temps pour dissiper quelques malentendus, un troisième temps pour noter quelques désaccords.

De ce dossier, j'ai appris beaucoup. Je retiens les mises en garde prudentes de Jacques Beauchemin ; les commentaires caustiques d'Éric Pineault indiquent certaines pistes de recherche incontournables qui devraient faire que nos sentiers vont se croiser ; quant aux propos de Jacques Pelletier, ils m'ont rappelé un vieil adage — si on n'a qu'un marteau, tout commence à ressembler à un clou.

Il reste que tous m'ont forcé à relire mon essai, et que tous m'ont indiqué des endroits où je voudrais avoir dit les choses différemment.

Mais si je pourrais être tenté de dire aujourd'hui certaines choses autrement, je ne changerais pas pour autant mon discours. Il me semble que l'hypothèse que j'ai mise de l'avant tient encore la route *grosso modo*. Et que, améliorée par quelques dièses et quelques bémols, elle reste recevable jusqu'à plus ample informé.

La contribution la plus utile de Jacques Pelletier a été de rappeler que l'objectif premier des controverses est de pousser le débat vers l'avant. De là sa célébration du travail de Dorval Brunelle. Il a eu tort de voir dans le titre

de mon essai un simple artifice de marketing, alors que son but était de déboucher sur le chantier de la nouvelle socialité. Comme il le dit bien, mon projet est de définir une nouvelle socialité qui pourrait servir de fondement au type de gouvernance que je souhaite pour le Québec d'aujourd'hui. Il se peut qu'on soit en désaccord sur ce que devrait être cette nouvelle gouvernance, mais on est d'accord pour dire qu'il s'agit d'un débat qui doit resté fermement axé sur demain et non pas sur hier.

Le pari sur la nouvelle socialité que j'ai exposé dans mon essai passe par la commensalité, le tact et la civilité — des vertus mineures qui promettent des lendemains potentiellement prometteurs. On a voulu y voir un rejet du politique, j'y vois plutôt le pari sur un espace nouveau pour un politique renouvelé ; on y a vu une défense du néo-libéralisme, j'y vois un projet axé sur la société civile ; on a dénoncé un programme économistique, c'est plutôt un gambit sur la socio-économie.

De la commensalité à la *philia* à la *politeia* la route peut sembler longue (Hirschman, 1998). Mais le jeu en vaut la chandelle. À ceux qui auraient envie d'explorer cette piste plus avant avec moi, avec toute latitude pour les contradictions les plus vives, pourvu qu'elles soient raisonnées, je donne en conclusion mon adresse électronique (paquet@admin.uottawa.ca).

RÉFÉRENCES

- BARBER, B., *A Place for Us*, New York, Hill and Wang, 1998.
- BOULDING, K. E., *A Primer on Social Dynamics*, New York, The Free Press, 1970.
- DAHRENDORF, R., « A Precarious Balance, Economic Opportunity, Civil Society, and Political Liberty », *The Responsive Community*, vol. 5, n° 3, 1995, p. 13-39.
- FUKUYAMA, F., *Trust*, New York, The Free Press, 1995.
- GUILLAUME, M., *L'empire des réseaux*, Paris, Descartes et Cie, 1999.
- HALL, J. A., et LINDHOLM, C., *Is America Breaking Apart?*, Princeton, Princeton University Press, 1999.
- HIRSCHMAN, A. O., « Against Parsimony », *Economics and Philosophy*, vol. 1, n° 1, p. 7-21, 1985.
- HIRSCHMAN, A. O., *A Propensity to Self-Subversion*, Cambridge, Harvard University Press, 1995.
- HIRSCHMAN, A. O., *Crossing Boundaries*, New York, Zone Books, 1998.
- JANOSKI, T., *Citizenship and Civil Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- LAURENT, P. et PAQUET, G., *Épistémologie et économie de la relation*, Paris/Lyon, Vrin, 1998.
- MANDEL, M., *The High-Risk Society*, New York, Times Business, 1996.
- PAQUET, G., « La citoyenneté dans la société d'information, une réalité transversale et paradoxale », *Mémoires de la Société Royale du Canada*, série VI, tome V, 1994, p. 59-78.
- PAQUET, G., « States, Communities and Markets : The Distributed Governance Scenario », dans T. J. COURCHENE (s. l. d.), *The Nation-State in a Global Information Era : Policy Challenges*, The Bell Papers on Economic and Public Policy, Kingston, The John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, 1997, p. 25-46.

- PAQUET, G., *Oublier la Révolution tranquille — Pour une nouvelle socialité*. Montréal, Liber, 1998.
- PAQUET, G., *Governance Through Social Learning*, Ottawa, The University of Ottawa Press, 1999.
- PAQUET, G., « La résilience dans l'économie », *L'Agora*, vol. 7, n° 1, 1999, p. 14-17.
- POLANYI, K., *The Great Transformation*, Boston, Beacon, 1944.
- PORTES, A., « Social Capital : Its Origins and Applications in Modern Sociology », *American Review of Sociology*, n° 24, p. 1-24, 1998.
- PUTNAM, R. D., *Making Democracy Work*, Princeton, Princeton University Press, 1993.
- PUTNAM, R. D., « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, vol. 6, n° 1, 1995, p. 65-78.
- SCHMITT PANTEL, P., *La Cité au banquet : histoire des repas publics dans les cités grecques*, Rome, École française de Rome, 1992.
- THUDEROZ, C., MANGEMATIN, V. et HARRISSON, D. [sld], *La confiance*, Paris, Gaëtan Morin Éditeur, 1999.
- WALZER, M., « The Idea of Civil Society », *Kettering Review*, hiver 1997, p. 8-22.